Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260409-DCM2026_III_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (IL
EN DATE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur Vincent LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le trente-et-un mars conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente-et-un mars deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice.....: 27

Nombre de conseillers présents .....: 24

Nombre de conseillers votants .....: 27

Date d'affichage des délibérations.....:

Présents : Mr Le BORGNE, Maire, Mr ECOLLAN, Mme JOUET, Mr JOUANNY-RAMEY, Mme LEMOINE, Mr CANAL, , Mme RIAND COLLIAUX, Mr POISLANE, Mme NOBE, adjoints, Mme PREIS, Mr BERTHELIER, Mr CORDIER, Mme JUET, Mr DAFE, Mme LE BAIL CHEVREAU, Mr EPERT, Mme BIDAUX, Mr LANGNER, Mme LE BECHEC,

Mme MOUSSART, Mr FERRE, Mme RAOUL, Mr LEGRAND, Mme HERRY.

Excusés : Mr DUGUE (pouvoir à Mr Le Borgne), Mr TILLON (pouvoir à Mme Jouet), Mme FONTAINE (pouvoir à Mme Le Bail chevreau)

Mr Canal a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION 2026-III-05 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
(Rapporteur : M. le Maire)

A la suite des élections municipales et de l'installation du Conseil municipal, la nouvelle assemblée délibérante doit procéder à la désignation des délégués dans les différents syndicats dont la Commune fait partie.

La désignation des représentants des communes dans les syndicats intercommunaux est fixée par l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- vu les résultats des votes,
- désigner les délégués suivants au sein des différents syndicats intercommunaux :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE AQUA OUEST :

Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
Michel Ecollan	Vincent Le Borgne
Anne Lemoine	Mathias Langner
Dorothée Le Bail Chevreau	Nathalie Jouet

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260409-DCM2026_III_05-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA FLUME :

Délégués
Vincent Le Borgne
Karine Raoul
Rolande Juet

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GOLF DE L'AGGLOMERATION RENNAISE (SIGAR) :

Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
Jean Marc Tillon	Didier Dugué

(Votants : 27)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

Pour extrait conforme,

Le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Loïc CANAL

Le Maire
Vincent LE BORGNE

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.